

## **DECISION DU PRESIDENT.CA 016-2018**

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Ecoles Doctorales

## Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Ecoles Doctorales au Cancéropôle Grand Ouest pour 2018.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 02 février 2018

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 08 février 2018



Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun :Cliquez ici pour taper du texte.		Nom de la composante, du service commun ou de la direction: Direction de la recherche	ou de la ion de la		
Date de validation par la DAF: Cliquez ici pour taper du texte.	: Cliquez ici	Nom de la structure : Cancéropôle Grand Ouest	ure : nd Ouest		
Nom de l'association ou de la société savante	de la société	Montant	Centre	Observations	Date compte rendu CA
Cancéropôle		3000 €HT	91110		



Adresse du siège : 63, Quai Magellan

Adresse postale:

3, Chaussée de la Madeleine

44000 NANTES Tél : 02 40 84 72 86

1823

Courrier Facture

N° FAC18010

30 JAN. 2018 DAF

> UNIVERSITE D'ANGERS 40, Rue de Rennes - BP 73532 Service Facturier BP 73532 49035 ANGERS

Contact Cancéropôle Grand Ouest

Jessica AUFFRAY Comptable

Tél. LD: 02 40 84 72 86

@ mail: jessica.auffray@inserm.fr

Mode de règlement

Virement bancaire à 30 jours

Date Facture 29/01/2018

Date d'échéance

28/02/2018

Référence :	Pésignation	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
C.A.M.	Contribution Annuelle des Membres Montant forfaitaire annuel validé en Assemblée Générale du 21/11/2017	1,00	3 000,00	3 000,000	0,00

	TOTAL HT TOTAL TVA Net à payer				
TVA non applicable, art. 293 B du CGI.	3 000,00	0,00	3 000,00 €		

Escompte pour règlement anticipé: 0%

En cas de retard de palement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaltaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Coordonnées bancaires :

Code établissement: 30002 Code Guichet: 07411 N° de compte: 0000060191L

Clé : 48

Code BIC : CRLYFRPP

IBAN: FR53 3000 2074 1100 0006 0191 L48